



« Informatique et Libertés » et RGPD dans les Collectivités Territoriales

Objectifs de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer la Loi, le RGPD et leurs principes
- Donner les éléments nécessaires à une démarche de mise en conformité
- Au terme de la formation :
 - ▶ L'apprenant destiné à assurer un rôle de référent interne sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité
 - ▶ Les autres acteurs (GL, contentieux, RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la Loi dans le cadre de leurs fonctions

Pré requis

Aucun

Personnes concernées

- Personnes destinées à assurer en interne un rôle de référent pour les problématiques « Informatique et Libertés » sans toutefois être désigné Correspondant Informatique et Libertés / Délégué à la Protection des Données.
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable des RH, ...)

Moyens et méthode pédagogiques

- Plateforme e-learning
- QCM
- Tutorat
- Apports théoriques (loi, décret, directive, règlement, **CGCT, RGS, ...**)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Modules e-learning avec synthèse téléchargeable
- Cas concrets, exemples pratiques

Votre tuteur

Christophe CHAMPOUSSIN
Consultant, formateur et CIL/DPD externe depuis 2009.

Évaluation et sanction de la formation

QCM à la fin de chaque module
Évaluation de satisfaction via un questionnaire
Remise d'une attestation de suivi de parcours de formation

Durée

Accès disponible 60 jours

Règlement Européen (RGPD)

Le 25 mai 2018 entrera en vigueur le RGPD qui viendra remplacer la Loi « *Informatique et Libertés* ». Aussi, chaque module de ce parcours souligne les changements notables apportés par le Règlement.

« Informatique et Libertés » et RGPD dans les Collectivités Territoriales



Contenu

- Introduction
- Définitions et champ d'application
- Grands principes
- Droits des personnes
- Sécurité et Confidentialité
- La CNIL et ses missions
- Formalités préalables
- Transferts de données hors UE
- **Collectivités Territoriales**
- Contrôles CNIL et sanctions
- Sanctions pénales

- Introduction
- Les formalités en détail
- Loi CADA
- Articulation avec autres textes
- RGS et homologation
- Les traitements des collectivités
- Focus sur les métiers des mairies
- Autorisations et actes réglementaires uniques
- L'AU n° 028 dédiée aux départements
- Les autres Normes Simplifiées
- Transparence de l'administration et liens d'intérêt
- Communication institutionnelle
- Dites le nous une fois
- Communication politique
- Démocratie de proximité
- Autres missions territoriales